



## 8ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 3 avril 2025 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption des procès-verbaux de la 5<sup>ème</sup> séance du Conseil général du 17 décembre 2024 et de la 6<sup>ème</sup> séance du Conseil général du 28 janvier 2025
3. 25.019 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit global de CHF 348'000.- TTC pour l'achat d'un camion multi-lift (C09) et et à une demande de crédit global de CHF 323'000.- TTC pour l'achat d'un porte-outil polyvalent (C11)
4. 25.021 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre d'engagement annuel de CHF 3'979'900.- dont CHF 1'445'900.- de coûts nets annuels à la charge de la Commune pour le développement de l'accueil extrafamilial
5. 25.010 - Motion interpartis, "A quand le retour de la semaine de la mobilité à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 février 2025
6. 25.011 - Motion du groupe Vert-e-s, "Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-es à La Chaux-de-Fonds", déposée le 3 février 2025

*Amendement du groupe PLR, "suppression de la notion d'adulte dans le cadre de subventionnement", déposé le 12 février 2025*

7. 25.012 - Motion du groupe Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

*Amendement du groupe PLR ", "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposé le 12 février 2025*

8. 25.014 – Question du groupe des Verts-Libéraux relative à la mise en conformité des parkings communaux déposée le 17 février 2025
9. 25.015 – Motion du groupe des Verts-Libéraux, "Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville", déposée le 17 février 2025
10. 25.016 – Question du groupe des Verts-Libéraux intitulée "Offensive d'assainissement des bâtiments au cœur des localité, quand ? Comment ?", déposée le 16 février 2025
11. 25.018 – Résolution du groupe PVL, "Rappel du règlement et mesures de protection lors des séances du Conseil général", déposée le 24 février 2025

*Béatrice Thiémard-Clémentz  
présidente du Conseil général*

## **25.010 – Motion interpartis, "A quand le retour de la semaine de la mobilité à La Chaux-de-Fonds ?", déposée le 2 février 2025**

Nous demandons au Conseil communal d'analyser les conditions de reprise de la Semaine européenne de la mobilité qui a lieu chaque année en septembre.

**La semaine européenne de la mobilité** a pour objectif d'inciter les citoyen-ne-s et les collectivités à tester des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La ville de La Chaux-de-Fonds y a participé à plusieurs reprises dans les années 2000, puis l'expérience s'est arrêtée.

L'objectif de combiner au mieux divers modes de déplacement en ville (le vélo, la marche, les transports publics) est vite posé sur le papier, mais plus compliqué à mettre en œuvre au quotidien. Avec le réchauffement climatique et les mesures à prendre pour réduire notre empreinte environnementale, la nécessité également de bouger davantage pour rester en bonne santé, il nous semble intéressant d'offrir à nouveau à la population une semaine différente pour repenser notre mobilité, découvrir les offres de transports publics et tester les aménagements urbains à pied et à vélo, échanger avec les autorités sur la vision de notre Ville, en particulier avec la mise en œuvre des plans climat de la Confédération, du Canton et de la Commune.

La mobilité est une culture et nous constatons que les offres de mobilité alternatives sont souvent mal connues des personnes qui se déplacent essentiellement en voiture (par ex. horaires, réseaux, billets et abonnements de TP). Par ailleurs oser se lancer à vélo peut être un pas difficile à franchir. Une offre d'accompagnement pourrait être proposée durant cette semaine. L'accent pourrait être mis chaque année sur un thème différent, en partenariat avec des acteurs locaux. D'autres villes suisses continuent annuellement de proposer cette expérience. Leurs idées et leurs conclusions, certes non définitives, pourraient nous être utiles.

Jean-Jacques Tritten

---

## **25.011 – Motion du groupe Vert-e-s, "Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-e-s à La Chaux-de-Fonds", déposée le 3 février 2025**

La mobilité douce est une des pierres angulaires de notre transition écologique. Encourager les enfants et jeunes adultes à adopter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement dès leur plus jeune âge est essentiel pour garantir un avenir plus vert et plus responsable. De plus, faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes favorise leur autonomie et leur intégration sociale, tout en allégeant la charge financière des familles. Enfin, l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les adultes contribuerait aussi au report modal et à la qualité de vie en ville.

De nombreuses communes du canton proposent déjà des réductions sur l'achat d'abonnements de transports publics, grâce aux possibilités offertes par la communauté tarifaire Onde Verte (abonnements de type Job abo), avec des subventionnements allant de 25 à 50% du tarif ordinaire. Les réductions, basées sur une ou deux zones, font également l'objet d'un forfait lorsque la personne doit acquérir un abonnement en dehors du rayon local (zone 20 pour La Chaux-de-Fonds).

Nous demandons par conséquent au Conseil Communal d'étudier la possibilité de subventionner les abonnements de transports publics pour les enfants, jeunes et adultes domicilié-e-s sur le territoire communal.

Cette motion se base en particulier sur les arguments suivants :

- Les transports publics sont une alternative écologique aux déplacements en voiture individuelle, réduisant les émissions de CO2 et la pollution atmosphérique.
- Encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge contribue à ancrer des comportements responsables et durables.
- En subventionnant les abonnements, la commune montre son engagement envers l'éducation à la mobilité durable.
- Les jeunes, sensibilisés aux avantages des transports publics, sont plus enclins à les utiliser tout au long de leur vie adulte.
- Faciliter l'accès aux transports publics permet aux jeunes de se déplacer de manière autonome, favorisant ainsi leur indépendance et de participer à des activités culturelles, sportives et sociales,

renforçant ainsi leur intégration dans la communauté. Pour les adultes, l'accès permet également de renforcer la participation en contribuant à désengorger les axes routiers à l'intérieur de la ville.

- La subvention des abonnements de transports publics constitue un soutien financier aux familles, allégeant le coût des déplacements quotidiens.
- Une plus grande utilisation des transports publics contribuerait à l'amélioration de la fréquence et de la desserte des lignes.
- Notre commune renforcerait son attractivité et sa volonté d'encourager la domiciliation.

Le Conseil général invite le Conseil communal à étudier cette proposition et à envisager les modalités pratiques et financières de sa mise en œuvre. Au niveau financier, nous proposons notamment de réfléchir au financement de la mesure par l'intermédiaire du fonds mobilité, ainsi que par une augmentation mesurée du coût du macaron urbain. Cette initiative, en plus de ses nombreux avantages environnementaux et sociaux, serait un signal fort de l'engagement de notre commune en faveur de la mobilité durable et de la population de La Chaux-de-Fonds.

Michaël Voegtli

---

## **25.011 – Amendement du group PLR "Suppression de la notion d'adulte dans le cadre de subventionnement", déposée le 12 février 2025**

La mobilité douce est une des pierres angulaires de notre transition écologique. Encourager les enfants et jeunes en formation adultes à adopter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement dès leur plus jeune âge est essentiel pour garantir un avenir plus vert et plus responsable. De plus, faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes favorise leur autonomie et leur intégration sociale, tout en allégeant la charge financière des familles. Enfin, l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les adultes contribuerait aussi au report modal et à la qualité de vie en ville.

...

Nous demandons par conséquent au Conseil Communal d'étudier la possibilité de subventionner les abonnements de transports publics pour les enfants et jeunes en formation ~~et adultes~~ domicilié-e-s sur le territoire communal.

Cette motion se base en particulier sur les arguments suivants :

- Les transports publics sont une alternative écologique aux déplacements en voiture individuelle, réduisant les émissions de CO2 et la pollution atmosphérique.
- Encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge contribue à ancrer des comportements responsables et durables.
- En subventionnant les abonnements, la commune montre son engagement envers l'éducation à la mobilité durable.
- Les jeunes, sensibilisés aux avantages des transports publics, sont plus enclins à les utiliser tout au long de leur vie adulte.
- Faciliter l'accès aux transports publics permet aux jeunes de se déplacer de manière autonome, favorisant ainsi leur indépendance et de participer à des activités culturelles, sportives et sociales, renforçant ainsi leur intégration dans la communauté. ~~Pour les adultes, l'accès permet également de renforcer la participation en contribuant à désengorger les axes routiers à l'intérieur de la ville.~~
- La subvention des abonnements de transports publics constitue un soutien financier aux familles, allégeant le coût des déplacements quotidiens.
- Une plus grande utilisation des transports publics contribuerait à l'amélioration de la fréquence et de la desserte des lignes.
- Notre commune renforcerait son attractivité et sa volonté d'encourager la domiciliation.

Cédric Haldimann

---

## **25.012 – Motion du groupe Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025**

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour de trois axes :

- 1) *Durabilité* : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) *Responsabilité sociale* : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) *Achats locaux* : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport. Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en

alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Michaël Voegtli

---

## **25.012 – Amendement du group PLR "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposée le 12 février 2025**

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour des trois axes de la durabilité :

- 1) Responsabilité environnementale Durabilité : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) Responsabilité sociale : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) Responsabilité économique Achats locaux : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

~~Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin,~~

la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.

Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Alain Vaucher

---

#### **25.014 – Question du groupe des Verts-Libéraux relative à la mise en conformité des parkings communaux déposée le 17 février 2025**

Alors que les travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital sont actuellement engagés, le conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi un projet de cette ampleur, induisant la création de plus de 160 places, ne peut-il pas se conformer au règlement d'aménagement communal ?

Pour mémoire l'article 94 du règlement d'aménagement communal, auquel toute construction sur la commune est soumise, impose lorsque « le nombre de place de stationnement est supérieur à 20, le 80% au moins doit être aménagé en sous-sol ou intégré au bâtiment ». Or, dans le cas présent du parking de l'hôpital, les nouvelles places projetées ne sont ni enterrées, ni organisées en hauteur pour préserver les sols, ni même intégrées sous un couvert que l'on pourrait imaginer photovoltaïque et équipé de bornes de charge.

Si la demande d'autorisation déposée par les services de notre ville fait, il est vrai, mention d'une dérogation à cet article, nous nous interrogeons sur sa légitimité. N'y-a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

De plus, ce projet communal n'est, sauf erreur de notre part, pas le premier à user de cette dérogation à l'article 94 du règlement d'aménagement communal. Le parking réalisé, quelques années plus tôt, en Ouest des abattoirs compte plus de 20 places et pourtant aucun couvert n'est en vue.

Le conseil communal peut-il nous apporter quelques éclaircissements sur la gestion de ces dossiers et, ce qui est important pour le Vert'Libéraux, sur les échéances pour la mise en conformité de ces parkings et surtout la pose de couverts photovoltaïques ?

Brigitte Leitenberg

---

**25.015 – Motion du groupe des Verts-Libéraux, " Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville ", déposée le 17 février 2025**

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une navette électrique (autonome) avec un départ et une arrivée au Parking de la Ronde, pour bénéficier des bornes de recharge électrique et redynamiser cette infrastructure de parking collectif.

La Navette pourrait relier les parkings d'échanges au centre-ville avec ses commerces et les services essentiels médicaux et administratifs, en passant par les axes stratégiques de La Capitale Culturelle Suisse 2027 et du complexe sportif Piscine-Patinoire des Mélèzes.

Brigitte Leitenberg

---

**25.016 – Question du groupe des Verts-Libéraux intitulée "Offensive d'assainissement des bâtiments au cœur des localités, quand ? Comment ?" déposée le 16 février 2025**

Nous avons dernièrement été averti du « Lancement d'une offensive conjointe d'assainissement et de modernisation des bâtiments au cœur des localités » sous l'impulsion du Conseil d'État.

Il s'agit d'un programme de soutien à la rénovation pour les propriétaires de bâtiments patrimoniaux avec une étiquette énergétique F ou G, c'est-à-dire les « passoires thermiques ».

Si nous ne doutons du bon accueil fait à cette initiative par le Conseil communal, cela nous tout même inspiré quelques questions.

- Comment le Conseil communal envisage-t-il diffuser et accompagner par les actes l'information ?
- L'étiquette énergétique se détermine par un audit censé être obligatoire depuis le 1er avril 2023 mais dépendant dans son application des législations cantonales. Le Conseil communal peut-il nous en rappeler la teneur pour le Canton de Neuchâtel ?
- Le conseil communal a-t-il prévu un agenda pour accompagner ces assainissements ?
- Ne serait-ce-pas l'occasion, comme les Vert'libéraux en avait proposé l'idée dans une motion déposée lors de la séance du 9 mars 2023 de mettre en œuvre l'analyse de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments inscrits.
- 

Les vert'libéraux remercie le Conseil communal pour réponses

Aliénor Zaffalon

---

## **25.018 – Résolution du groupe PVL, " Rappel du règlement et mesures de protection lors des séances du Conseil général", déposée le 24 février 2025**

La séance du 20 février 2025, a connu différents dysfonctionnements inacceptables tant dans la menée de la séance par la présidence que dans la manifestation des visiteurs et leur proximité des conseillères et conseillers généraux.

La forte pression psychologique et un stress certain exercés sur la représentation des Vert'libéraux, lors du traitement de la Motion Ph. Lazzarini étaient intolérables dans une séance de Conseil général.

Afin que cela ne se représente plus, nous souhaitons que :

- Le président ou la présidente du conseil général veille à rester impartiale et rappelle le règlement en début de séance notamment sur la durée des interventions pour les types d'objets qui seront traités dans la séance.
- Rappelle et emploie les formules de politesse adaptées et identiques pour tous.
- Il nous semble également nécessaire de rappeler le règlement aux visiteurs par une information écrite et permanente à l'endroit qui leurs est réservé. Et éventuellement un document à l'entrée engageant par une signature le ou les visiteurs à respecter le règlement, avec un nombre maximal de visiteurs par objets à traiter.

Nous demandons également que soit prévu une distance de deux mètres minima pour séparer les visiteurs des conseillers généraux et conseillères générales du dernier rang.

Brigitte Leitenberg